



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tél : 27-20 30 90 20

Fax : 27-20 21 35 87

Email : info@tresor.gouv.ci

Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le 27 DEC 2022

Le Directeur Général

N° 011110 /MEF/DGTCP/DEMO/YAB

Destinataires : Tous les services

V/Réf. :

Objet : NOTE D'ORIENTATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Nombre de pièces : 00

I- CONTEXTE

La note d'orientation, au titre de la gestion 2018, avait retenu comme thème principal « l'optimisation des ressources intérieures ». L'objectif visé était de contribuer à la stratégie nationale de renforcement de la mobilisation des ressources internes, compte tenu de la conjoncture économique d'alors caractérisée par l'amenuisement des flux financiers des pays développés vers les pays en développement ainsi que des risques potentiels de surendettement élevés auxquels s'exposaient notamment les pays d'Afrique subsaharienne.

Sur la période 2018-2021, cette stratégie a permis au Trésor Public de contribuer efficacement au recouvrement des recettes fiscales et non fiscales, avec un taux de réalisation de 97%.

Eu égard à la persistance de la pandémie de la Covid-19 et à la récente crise russo-ukrainienne, l'économie mondiale, selon la dernière édition du Rapport sur les perspectives économiques mondiales, fera face, sur le moyen terme, aux effets combinés d'une série de chocs se traduisant par une inflation galopante et généralisée ainsi qu'un resserrement des conditions financières sur le marché des capitaux. Ainsi, la croissance mondiale devrait enregistrer une régression, passant de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023.

Pour la Côte d'Ivoire, les risques sont multiples et auront notamment pour conséquence la hausse des coûts d'emprunts sur le marché des capitaux et la dégradation du déficit budgétaire.

Au regard de ce contexte économique peu reluisant, il reste encore primordial pour le Trésor Public, acteur majeur de la politique économique et monétaire de la Côte d'Ivoire d'accentuer ses actions en vue d'une contribution soutenue au financement du développement de notre pays.

Aussi ai-je décidé de placer l'année 2023 sous le sceau du thème : « *L'optimisation de la mobilisation des ressources intérieures, un enjeu de performance pour le Trésor Public* ».

II- ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Pour une mise en œuvre cohérente de la présente note, cinq (5) orientations prioritaires ont été identifiées.

1- Le renforcement de la contribution du Trésor Public à la mobilisation des recettes fiscales

Avec un taux de pression fiscale estimé à 13,7% en 2022, pour une norme communautaire fixée à 20%, la Côte d'Ivoire dispose, à ce jour, d'un potentiel fiscal considérable qu'il est nécessaire d'exploiter.

Les actions menées au niveau du Trésor Public en vue d'une meilleure collaboration avec les régies financières en charge, à titre principal, du recouvrement des recettes fiscales doivent être renforcées. Il s'agira notamment :

- d'œuvrer à la finalisation de l'interconnexion entre les bases de données SIGICI et ASTERNDIR ;
- d'achever le transfert des comptes « E-impôts » au Compte Unique du Trésor ;
- de contribuer à la lutte contre l'évasion fiscale et à la sensibilisation sur le civisme fiscal ;
- de réactiver le comité paritaire DGTCP-DGI/DGTCP-DGD.

2- L'accroissement du recouvrement des recettes non fiscales

Le faible niveau des recettes non fiscales au financement du budget de l'État constitue une problématique à laquelle le Trésor Public doit apporter des solutions concrètes.

À cet égard, l'adoption, à une date très récente, du projet de loi portant Livre de Procédures des Recettes Non Fiscales constitue le fait catalyseur autour duquel doivent se concrétiser toutes les actions majeures dans l'optique d'une amélioration significative du recouvrement desdites ressources.

Aussi conviendrait-il, entre autres :

- de veiller à l'application des dispositions du Livre de Procédures des Recettes Non fiscales une fois voté par le Parlement ;
- de poursuivre l'identification des recettes non fiscales auprès des unités administratives ;
- de renforcer la coopération avec les administrations intervenant dans le recouvrement des amendes forfaitaires et judiciaires ;
- de mener les actions nécessaires en vue de la généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans les administrations publiques ;
- d'intensifier les actions de sensibilisation en vue d'une appropriation de la plateforme Trésorpay-TrésorMoney par les populations.

3- L'optimisation des ressources propres des Collectivités Territoriales

L'autonomie financière des Collectivités Territoriales requiert la prise de dispositions nouvelles et un renforcement des actions entreprises dans le sens d'une amélioration du niveau de recouvrement des ressources propres desdites entités.

Il s'agira pour les Comptables Publics :

- de contribuer à la maîtrise du potentiel fiscal des Collectivités Territoriales ;

- de sensibiliser les Ordonnateurs en vue d'un meilleur engagement au recouvrement optimal des ressources propres de leurs Collectivités;
- d'œuvrer à l'utilisation de la plateforme digitale de recouvrement du Trésor Public pour accroître les ressources des Collectivités ;
- de redynamiser les plateformes de collaboration entre les Comptables Publics et les Ordonnateurs des Collectivités.

4- L'optimisation des ressources propres des Établissements Publics Nationaux

Nonobstant les mesures de rationalisation prises par le Gouvernement, les subventions allouées par l'État aux Établissements Publics Nationaux (EPN) demeurent la principale source de financement de leur budget.

De façon spécifique, les Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial ne parviennent pas, dans leur grande majorité, à mobiliser les 60% des ressources propres fixés par la réglementation en vigueur.

Dès lors, il reste évident que la trop grande dépendance desdites entités vis-à-vis de l'État doit être corrigée.

Aussi est-il primordial :

- d'adapter la réglementation en vigueur aux nouvelles modalités de recouvrement des ressources publiques notamment par TrésorPay ;
- de mettre en place, au sein des EPN, un service recouvrement dédié ;
- de sensibiliser les acteurs de l'exécution du budget à faire du recouvrement des recettes une priorité.

5- L'accroissement de la mobilisation de l'épargne privée

Pour relever le niveau de l'épargne privée, plusieurs initiatives ont été prises dont les campagnes de sensibilisation des populations à l'inclusion financière et la diversification des produits d'épargne de l'ACCD afin de répondre aux besoins de la clientèle.

Dans cette dynamique, il est nécessaire de :

- poursuivre la promotion de l'inclusion financière ;
- diversifier les investisseurs des titres publics ;
- vulgariser les nouveaux produits d'épargne créés par arrêté n°0235/MEF/DGTCP/DFSPS du 24 juin 2021 fixant les conditions et les modalités d'émission des produits d'épargne du Trésor inscrits en compte courant à l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD).

Pour chacune de ces natures de recettes, des montants cibles ambitieux à réaliser d'ici la fin de l'année devront être déterminés en accord avec l'ensemble des acteurs concernés.

III- AUTRES ORIENTATIONS

En sus des orientations prioritaires ci-avant déclinées, il importe d'accentuer nos efforts en vue du raffermissement de nos acquis pour une marche résolue sur les sentiers de l'excellence.

Dans cette optique, il nous appartiendra entre autres :

- de poursuivre la réalisation efficace des actions décidées dans le cadre du Plan Stratégique de Développement 2021-2025 ;
- de consolider les bonnes pratiques de pilotage du Système de Management Intégré Qualité-Contrôle interne-Maitrise des risques et Engagements de service ;

- de finaliser les projets de digitalisation de nos procédures ;
- d'optimiser la gestion du Compte Unique du Trésor ;
- de maintenir le cap de l'amélioration de la qualité comptable en rapport avec les recommandations des états généraux de la comptabilité publique ;
- de capitaliser les acquis des assises de l'écoute client en vue d'optimiser la gestion de la relation client ;
- d'améliorer l'efficacité de la formation et la qualité de nos archives.

Au regard des enjeux liés à l'optimisation de la mobilisation des ressources intérieures et aux autres orientations, j'engage, particulièrement, le Directeur des Études, des Méthodes et de l'Organisation, à l'effet de décliner, en liaison avec l'ensemble des responsables de service la présente note de cadrage en actions concrètes assorties d'indicateurs de performance et d'en assurer le suivi-évaluation périodique.

À cet effet, des reportings mensuels devront être faits par le Receveur Général des Finances, Pilote du Processus de Réalisation « Mobiliser les recettes fiscales et non fiscales », outre les bilans qui seront présentés au cours des revues de Direction de la gestion 2023.

Au demeurant, j'invite l'ensemble des services à s'approprier ces nouvelles orientations dans une synergie d'actions, pour un Trésor Public résolument engagé à relever le défi de l'accroissement de la contribution des ressources intérieures au financement du budget de l'État.



[Handwritten signature in blue ink]

YSSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique